

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2143

20 juillet 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| Archea Fund | 102818 | Enex S.A. | 102825 |
| bapm S.à r.l. | 102862 | Engie RE S.A. | 102823 |
| Boscastle | 102819 | Eni South China Sea Limited | 102824 |
| BPVN Strategic Investment Fund | 102819 | EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l. | 102820 |
| CambriaTech Holding S.A. | 102818 | EPF Pleyel S.à r.l. | 102821 |
| Charleston Infrastructure II S.A. | 102820 | EPGF Rattingen Logistics S.à r.l. | 102853 |
| Charlottenburg Capital International Sàr.l. & Cie SECS | 102820 | EPISO Advisory S.à r.l. | 102826 |
| Chez Maria S.à r.l. | 102819 | Equita Private Debt Fund | 102824 |
| China-CEE Management S.à r.l. | 102819 | Erasme Investments S.à r.l. | 102826 |
| Eagle Luxembourg S.à r.l. | 102836 | Eriksdal Holding S.à r.l., SPF | 102824 |
| Earl Place (Luxembourg) Holding SA | 102825 | Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s. | 102822 |
| Ecore Luxembourg S.A. | 102823 | Ets. Al. ROMMES (Gestion) S.à r.l. | 102822 |
| Egée International I S.à r.l. | 102822 | EU-REC LUX S.à r.l. | 102826 |
| Eiffel Investment Group Sàrl | 102823 | Eurofins Real Estate LUX Holding | 102822 |
| EJT Investment S.à r.l. | 102821 | Eurofins Support Services LUX Holding | 102822 |
| Elephant Holding S.A. | 102821 | Experian Luxembourg Investment S.à r.l. | 102826 |
| Elephant Holding S.A. | 102821 | F-Holding Lux | 102857 |
| Ellipsis Funds | 102825 | GDF SUEZ RE S.A. | 102823 |
| Ellipsis Funds | 102824 | Kwella S.à r.l. | 102845 |
| ELM Development S.C.A. | 102825 | Leafree Holdings S.à r.l. | 102827 |
| Energy Services S.à r.l. | 102823 | Viorn S.A. | 102818 |
| Energy Services S.à r.l. | 102820 | Whitecourt S.à r.l. | 102818 |
| Energy Systems International S.à r.l. | 102823 | | |
| Eneris Poland S.A. | 102822 | | |

Viorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 139.202.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108962/11.

(160081011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Whitecourt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 328.900,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 173.600.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof.

Whitecourt S.à r.l.

Référence de publication: 2016108970/11.

(160081419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Archea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.852.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2016

L'Assemblée Générale renomme:

- Alain WÜRGLER, Président;
- François HAQUENNE, Administrateur;
- Nico THILL, Administrateur

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109050/19.

(160082085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

CambriaTech Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 74.156.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société, et CambriaTech Holding S.A. (Société Anonyme), ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74156, est résilié avec effet immédiat.

Par conséquent, la société CambriaTech Holding S.A. n'a plus son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

REFERENCE CORPORATE SERVICES S.A.

Référence de publication: 2016109113/13.

(160081166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2016109108/12.

(160082095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Boscastle, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 165.465.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 29 avril 2016

L'assemblée a décidé d'élire avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateurs:

- Sinem TURAN, née le 14 juillet 1984 à Tyresö (Suède) et résidant au 3 Styrmansgatan, Lgh 1301, 11454 Stockholm, Suède;

- Mervan TURAN, née le 27 mars 1983 à Tyresö (Suède) et résidant au 3 Styrmansgatan, Lgh 1301, 11454 Stockholm, Suède;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2016109106/16.

(160082258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

China-CEE Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.931.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 2 mai 2016, la démission de:

- Monsieur Xingyong YUAN de son poste de gérant avec effet au 02 mai 2016.

La nomination de:

- Monsieur Jian LI, née le 14 mars 1962 à Shandong, République de Chine, demeurant 2201, No 8 building, anyuanbeili, Chaoyang district, Beijing, République de Chine, en tant que gérant de la Société avec effet au 2 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Mandataire

Référence de publication: 2016109125/17.

(160081867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Chez Maria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 158.217.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109123/9.

(160082044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Charleston Infrastructure II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 184.073.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 4 mai 2016

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer KPMG Luxembourg, une société coopérative immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149 133 et ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet au 4 mai 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2016.

Référence de publication: 2016109121/15.

(160082210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Charlottenburg Capital International Sàr.l. & Cie SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2016.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016109122/11.

(160082184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Energy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 178.618.

I. Lors du conseil de gérance tenu en date du 27 avril 2016, les gérants ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé unique, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016112480/15.

(160085983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 128.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2016.

EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016112518/13.

(160085914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

EJT Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 169.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112499/10.

(160086327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 104.007.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 mai 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs de catégorie B, Messieurs Pierre LENTZ et Marc ALBERTUS, est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112500/17.

(160085795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 104.007.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112501/11.

(160085795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

EPF Pleyel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 128.926.

- Suivant les résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 mai 2016, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016112520/16.

(160086435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8308 Capellen, 25-27, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 12.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112491/10.

(160085388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Ets. Al. ROMMES (Gestion) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano.

R.C.S. Luxembourg B 32.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112492/10.

(160085389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**Eurofins Real Estate LUX Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins Support Services LUX Holding).**

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 153.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016112493/10.

(160085310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Eneris Poland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 75.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016112483/11.

(160085848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Egée International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 185.311.

Suite à un changement de dénomination, il convient de modifier le nom de l'associé Pantheon International Participations PLC en Pantheon International PLC

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016112476/13.

(160085649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Eiffel Investment Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eiffel Investment Group SARL

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016112477/11.

(160085951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Energy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 178.618.

Les statuts coordonnés au 28 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016112481/10.

(160086736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Energy Systems International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.947.216,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.188.

Par résolutions prises en date du 24 avril 2016, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Robert Doyle McGrew, avec adresse au 57275, Lewis Avenue, 74105 Tulsa, États-Unis de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016112482/12.

(160085747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**Engie RE S.A., Société Anonyme,
(anc. GDF SUEZ RE S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 37.136.

Rectifie et remplace le dépôt L160071857 déposé le 02/05/2016

Le bilan au 31 DECEMBRE 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112484/11.

(160086172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Ecore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 21, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 19.793.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2015 de la maison-mère «ECORE B.V.» ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112474/10.

(160085334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.538.

Il résulte des actes de la société en date du 13 avril 2016, les résolutions suivantes;

- Acceptation de la démission de Monsieur Paolo Travaglini, de son poste de gérant et président de la société avec effet au 1^{er} mai, 2016;

- Acceptation de la démission de Monsieur Aldo Napolitano, de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} mai, 2016;

- Nomination de Monsieur Franco Polo, né le 18 décembre 1957 à Ravenna, Italie, ayant son adresse professionnelle au 226 Adelaide Terrace, Perth, Western Australia 6000, en tant que gérant et président de la société, avec effet au 1^{er} mai, 2016 pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018;

- Nomination de Guido Papetti, né le 1^{er} juin 1962 à Milan, Italie, ayant son adresse professionnelle au Unit 3-4, 12th Floor, Tower B, No.9 Dongdaqiao Road, Chaoyang District, Beijing, China, en tant que gérant de la société, avec effet au 1^{er} mai, 2016 pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112485/19.

(160085604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Equita Private Debt Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 203.128.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris la décision, par le biais d'une résolution circulaire datée du 22 avril 2016, de coopter monsieur Arnaud Schellenberger avec adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur, en remplacement de monsieur Pascal Dufour, avec effet au 2 avril 2016 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 mai 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016112489/16.

(160085374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Eriksdal Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112490/9.

(160085607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Ellipsis Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.920.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112503/10.

(160085453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Ellipsis Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.920.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires au 17 mai 2016

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2017, les mandats d'Administrateurs de Madame Emmanuelle BOURBOULON et Messieurs Bertrand LEONARD et Gildas Hita DE NERCY.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de renouveler PricewaterhouseCoopers société coopérative, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112504/15.

(160085454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

ELM Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 82.670.451,00.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 33, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 164.118.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société tenue le 11 mai 2016 à Luxembourg

- Fin de mandat, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Gérard Athias, suite à son décès en date du 12 février 2016.

- Nomination, en remplacement du membre de Conseil de Surveillance décédé, de Madame Catherine Herault née le 1^{er} février 1955 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant au 23, rue du temple F-75004 Paris, et ce avec effet au 12 février 2016.

Le nouveau membre du Conseil de Surveillance terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016112505/19.

(160086273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Enex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 21.560.

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/5/2016.

Référence de publication: 2016112511/10.

(160085328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Earl Place (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2016.

Référence de publication: 2016112473/10.

(160085732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

EPISO Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 136.506.

La dénomination de l'associé unique Curzon Global Partners Holding Limited, avec siège social au 33, Jermyn Street, SW1 6DN London, Royaume-Uni, a changé et est désormais AEW Europe Holding Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016112528/12.

(160085743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Erasmus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.510.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2016

Madame Darina Koprivtchina, administrateur de sociétés, née à Sofia (Bulgarie) le 26 juillet 1987, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- Johanna RIETVELD;
- Sylviane BOUYER (gérant), et,
- Nicolas MOTTIN (gérant).
- Darina KOPRIVTCHINA, Gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erasmus Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2016112530/19.

(160085652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

EU-REC LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.351.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.05 2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016112537/12.

(160085312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Experian Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 319.022.625,85.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 124.298.

Le bilan au 31 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016112495/11.

(160085320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Leaftree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 206.216.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Blue Chip Investments Partner SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185721, acting by its general partner, Mareth Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185665,

Midnight Investments Partners SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 185722, represented by its general partner, Mareth Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 185665,

here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of powers of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Leaftree Holdings S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds

of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the "Board"). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers ("Managers' Circular Resolutions") shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(ii) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing ("Written Shareholders' Resolutions"). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one

original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

Blue Chip Investments Partners SCSp, acting by its general partner Mareth Capital S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (6,250) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-).

Midnight Investments Partners SCSp, acting by its general partner Mareth Capital S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (6,250) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The shareholders resolved to set at two (2) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A Manager:

Heidi CONNOLLY, born on 28 September 1984 in Luxembourg, with professional address at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B Manager:

Laurence DOYLE, born on 5 August 1974 in Cork, Ireland, professionally residing at 76 Merrion Square, Dublin 2, Ireland.

2. The registered office of the Company is located at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le treize mai.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Blue Chip Investments Partner SCSp, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 185721, représentée par son associé gérant commandité, Mareth Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 185665,

Midnight Investments Partners SCSp, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 185722, représentée par son associé gérant commandité, Mareth Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann,

L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 185665,

représentés par Peggy Simon, employée privée, résidant professionnellement au 9, Rabatt, L-6474 Echternach, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Leafree Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:
 - (i) la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer deux (2) différentes classes de gérants, i.e. un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute résolution ne soit valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) Lorsque la Société a un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.
- (ii) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) A l'exception des résolutions prises conformément aux dispositions de l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Dans le cas où le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires des associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque les décisions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le Conseil communiquera le texte desdites résolutions à tous les associés. Les associés voteront alors par écrit et retourneront leur vote à la Société endéans du délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est en droit de compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribué dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Blue Chip Investments Partner SCSp, représentée par son associé gérant commandité, Mareth Capital S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de six mille deux cent cinquante EUROS (EUR 6.250).

Midnight Investments Partners SCSp, représentée par son associé gérant commandité, Mareth Capital S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative,

d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de six mille deux cent cinquante EUROS (EUR 6.250).

Le montant de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Heidi CONNOLLY, née le 28 septembre 1984 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg;

Gérant de classe B:

- Laurence DOYLE, né le 5 Août 1974 à Cork, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 76 Merrion Square, Dublin 2, Irlande;

2. Le siège social de la Société est établi au 9A, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 mai 2016. Relation: GAC/2016/3890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113720/525.

(160087033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Eagle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 199.346.

In the year two thousand sixteen, on the thirteenth day of May,
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Eagle Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199346 and having a share capital of one million Euro (EUR 1,000,000) (the Company).

The Company was incorporated on 30 July 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2672 of 30 September 2015. The articles of association (the Articles) have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 6 October 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3294 on 9 December 2015.

The meeting was opened by Mrs Benedicte Reis, private employee, professionally residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Filipa Alves, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Filipa Alves, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that the following:

I. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Waiver of the convening formalities;
2. Modification of the art.6 of the Articles as follows:

“ **Art. 6.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the company and upon third parties unless duly notified to the company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

Each Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Cancellation Value Per Share (subject always to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles):

The Period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2015 Interim Accounts (the "Class A Period");

The Period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2016 Interim Accounts (the "Class B Period");

The Period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2017 Interim Accounts (the "Class C Period"); and

The Period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2018 Interim Accounts (the "Class D Period");

The Period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2019 Interim Accounts (the "Class E Period");

The Period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2020 Interim Accounts (the "Class F Period");

The Period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2021 Interim Accounts (the "Class G Period");

The Period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2022 Interim Accounts (the "Class H Period");

The Period for Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2023 Interim Accounts (the "Class I Period");

The Period for Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2024 Interim Accounts (the "Class J Period");

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

In the event a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start of the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such

Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the Classes of Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per alinea 11 to 20 article 6 shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

In the case of a redemption of a Class of Shares, the holders of such Class of Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows: nominal value per Share to be cancelled plus Class Cancellation Amount divided by the Number of Shares in the issue in the Class to be repurchased and cancelled. The Class Cancellation amount shall be Available Amount of the relevant Period unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount of that Period.

Any amendments to the present article 6 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in issue.”;

3. Addition of the art.14 to the Articles with the following wording:

“ **Art. 14. "Definitions"**. Class A Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares

Class B Interim 2016 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares

Class C Interim 2017 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares

Class D Interim 2018 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares

Class E Interim 2019 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares

Class F Interim 2020 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares

Class G Interim 2021 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Shares

Class H Interim 2022 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares

Class I Interim 2023 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Shares

Class J Interim 2024 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and Class J Period

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the result, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.”;

4. Miscellaneous.

II. that the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed

III. that the attendance list shows that all the one million (1,000,000) existing ordinary shares divided into alphabet shares of ten different classes, i.e. one hundred thousand (100,000) Class A Shares, one hundred thousand (100,000) Class B Shares, one hundred thousand (100,000) Class C Shares, one hundred thousand (100,000) Class D Shares, one hundred thousand (100,000) Class E Shares, one hundred thousand (100,000) Class F Shares, one hundred thousand (100,000) Class G Shares, one hundred thousand (100,000) Class H Shares, one hundred thousand (100,000) Class I Shares and one hundred thousand (100,000) Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to one million euro (EUR 1,000,000) are duly represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The Meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to modify the article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the company and upon third parties unless duly notified to the company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

Each Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Cancellation Value Per Share (subject always to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles):

The Period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2015 Interim Accounts (the "Class A Period");

The Period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2016 Interim Accounts (the "Class B Period");

The Period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2017 Interim Accounts (the "Class C Period"); and

The Period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2018 Interim Accounts (the "Class D Period");

The Period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2019 Interim Accounts (the "Class E Period");

The Period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2020 Interim Accounts (the "Class F Period");

The Period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2021 Interim Accounts (the "Class G Period");

The Period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2022 Interim Accounts (the "Class H Period");

The Period for Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2023 Interim Accounts (the "Class I Period");

The Period for Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2024 Interim Accounts (the "Class J Period");

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

In the event a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start of the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the Classes of Shares not

repurchased and not cancelled in their Period as per alinea 11 to 20 article 6 shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

In the case of a redemption of a Class of Shares, the holders of such Class of Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows: nominal value per Share to be cancelled plus Class Cancellation Amount divided by the Number of Shares in the issue in the Class to be repurchased and cancelled. The Class Cancellation amount shall be Available Amount of the relevant Period unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount of that Period.

Any amendments to the present article 6 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in issue."

Third resolution

The Meeting decides the addition to the Articles of a new article 14 "Definitions", with the following wording:

“ **Art. 14. "Definitions"**. Class A Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares

Class B Interim 2016 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares

Class C Interim 2017 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares

Class D Interim 2018 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares

Class E Interim 2019 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares

Class F Interim 2020 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares

Class G Interim 2021 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Shares

Class H Interim 2022 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares

Class I Interim 2023 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Shares

Class J Interim 2024 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and Class J Period

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the result, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.”.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, know to the notary by names, surnames, civil statuses and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le treize mai,

par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire (l’ «Assemblée») des associés de la société à responsabilité limitée «Eagle Luxembourg S.à r.l.», avec siège social à L-1820 Luxembourg, 10 rue Antoine Jans, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B199346, ayant un capital social souscrit d’un million d’euros (EUR 1.000.000,-) (la «Société»).

La Société a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 juillet 2015, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2672 du 30 septembre 2015. Les statuts étant modifiés la dernière fois par acte reçu en

date du 6 octobre 2015 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3294 du 9 décembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bénédicte Reis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Filipa Alves, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Filipa Alves, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libelle comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée..

Chaque Classe de Parts Sociales donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, à la Valeur d'Annulation par Action (toujours sous condition du Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts):

La Période pour les Parts Sociales de Classe A est la période débutant le jour de la constitution de la Société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2015 (la "Période Classe A");

La Période pour les Parts Sociales de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2016 (la "Période Classe B");

La Période pour les Parts Sociales de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2017 (la "Période Classe C");

La Période pour les Parts Sociales de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2018 (la "Période Classe D");

La Période pour les Parts Sociales de Classe E est la période débutant le jour après la Période Classe D et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E 2019 (la "Période Classe E");

La Période pour les Parts Sociales de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe E et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F 2020 (la "Période Classe F");

La Période pour les Parts Sociales de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G 2021 (la "Période Classe G");

La Période pour les Parts Sociales de Classe H est la période débutant le jour après la Période Classe G et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H 2022 (la "Période Classe H");

La Période pour les Parts Sociales de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe H et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I 2023 (la "Période Classe I");

La Période pour les Parts Sociales de Classe J est la période débutant le jour après la Période Classe I et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe J 2024 (la "Période Classe J");

Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

Pour le cas où une Classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales, pourvu que s'il n'y a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe J et les Classes de Parts non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les alinéas 11 à 20 de l'art. 6. viendront dans l'ordre de Classe A à Classe J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: valeur nominal par Part Social à annuler plus le Montant d'Annulation de Classe divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler. Le Montant d'Annulation de Classe sera égal au Montant Disponible de la période concernée sauf décision contraire prise par l'Assemblée Générale des associés de manière prévue pour la modification des statuts à condition, cependant, que le Montant d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au Montant Disponible pour cette Période.

Toute modification du présent article 6 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.»

3. Ajout de l'article 14 aux Statuts, libellé e rédigé comme suit:

« **Art. 14. Définitions.** Comptes Intérimaires 2015 Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe A.

Comptes Intérimaires 2016 Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B.

Comptes Intérimaires 2017 Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe C.

Comptes Intérimaires 2018 Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe D.

Comptes Intérimaires 2019 Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe E.

Comptes Intérimaires 2020 Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe F.

Comptes Intérimaires 2021 Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe G.

Comptes Intérimaires 2022 Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe H.

Comptes Intérimaires 2023 Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe I.

Comptes Intérimaires 2024 Classe J Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe J.

Période de Classe ou Période Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I et Période de Classe J.

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant).

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date de Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.»

4. Divers.

II. que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales des associés, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires des associés

représentés, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III. qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les un million (1.000.000) de parts sociales existantes divisées en dix catégories distinctes, à savoir les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie A, les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie B, les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie C, les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie D, les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie E, les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie F, les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie G, les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie H, les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie I et les cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société s'élevant à un million d'euros (1.000.000 EUR) sont dûment représentées à l'Assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, desquels les actionnaires ont expressément été dûment informé au préalable.

IV. que le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Après la délibération sur l'ordre du jour, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer à l'avis de convocation, les associés présents ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée, qui leur a été dûment communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois

La société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

Chaque Classe de Parts Sociales donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, à la Valeur d'Annulation par Action (toujours sous condition du Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts):

La Période pour les Parts Sociales de Classe A est la période débutant le jour de la constitution de la Société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2015 (la "Période Classe A");

La Période pour les Parts Sociales de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2016 (la "Période Classe B");

La Période pour les Parts Sociales de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2017 (la "Période Classe C");

La Période pour les Parts Sociales de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2018 (la "Période Classe D");

La Période pour les Parts Sociales de Classe E est la période débutant le jour après la Période Classe D et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E 2019 (la "Période Classe E");

La Période pour les Parts Sociales de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe E et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F 2020 (la "Période Classe F");

La Période pour les Parts Sociales de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G 2021 (la "Période Classe G");

La Période pour les Parts Sociales de Classe H est la période débutant le jour après la Période Classe G et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H 2022 (la "Période Classe H");

La Période pour les Parts Sociales de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe H et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I 2023 (la "Période Classe I");

La Période pour les Parts Sociales de Classe J est la période débutant le jour après la Période Classe I et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe J 2024 (la "Période Classe J");

Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

Pour le cas où une Classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales, pourvu que s'il n'y a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe J et les Classes de Parts non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les alinéas 11 à 20 de l'art. 6. viendront dans l'ordre de Classe A à Classe J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: valeur nominal par Part Social à annuler plus le Montant d'Annulation de Classe divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler. Le Montant d'Annulation de Classe sera égal au Montant Disponible de la période concernée sauf décision contraire prise par l'Assemblée Générale des associés de manière prévue pour la modification des statuts à condition, cependant, que le Montant d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au Montant Disponible pour cette Période.

Toute modification du présent article 6 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter aux statuts un nouvel article 14 "Définitions", qui se lira de la façon suivante:

« **Art. 14. "Définitions".** Comptes Intérimaires 2015 Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe A.

Comptes Intérimaires 2016 Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B.

Comptes Intérimaires 2017 Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe C.

Comptes Intérimaires 2018 Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe D.

Comptes Intérimaires 2019 Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe E.

Comptes Intérimaires 2020 Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe F.

Comptes Intérimaires 2021 Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe G.

Comptes Intérimaires 2022 Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe H.

Comptes Intérimaires 2023 Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe I.

Comptes Intérimaires 2024 Classe J Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe J.

Période de Classe ou Période Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I et Période de Classe J."

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant).

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date de Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la société ou mis à charge en raison des présentes sont évalués approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. REIS, F. ALVES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016112470/492.

(160085500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Kwella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 206.229.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of May;

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered under number B 47 852,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 April 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "KWELLA S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy

of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder (s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

Thereupon, THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47 765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze mai;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A, une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 47 852,

Ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 avril 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «KWELLA S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47 765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 mai 2016. 2LAC/2016/10154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113704/422.

(160087276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

EPGF Rattingen Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.627.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.742.

In the year two thousand and sixteen, on the third day of May.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. EPGF Nevis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred ten million three hundred six thousand five hundred ninety-eight Euro (EUR 110,306,598), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 171973 (EPGF Nevis); and

2. EPGF (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ten million five hundred fifty thousand Euro (EUR 10,550,000), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 83466 (EPGF (Luxembourg)),

hereby both represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

A That the appearing parties are the shareholders (the Shareholders) representing the entire unit capital of EPGF Rattingen Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, having a unit capital of one million six hundred twenty-seven thousand seven hundred Euro (EUR 1,627,700), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 119742 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 8 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2111, dated 11 November 2006.

B That the articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 8 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 212, dated 20 February 2007.

C That the Shareholders, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda:

1 To amend article 2 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“The objects of the Company are the following:

The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets.

The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments, convertible or not, or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.”.

2 Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 2 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“The objects of the Company are the following:

The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets.

The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments, convertible or not, or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. EPGF Nevis S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de cent dix millions trois cent six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 110.306.598), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171973 (EPGF Nevis); et

2. EPGF (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de dix millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 10.550.000), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83466 (EPGF (Luxembourg)),

ici toutes deux représentées par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A Les parties comparantes sont les seuls associés (les Associés) de EPGF Rattingen Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, ayant un capital social de un million six cent vingt-sept mille sept cent euros (EUR 1.627.700) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119742 (la Société). La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2111, daté du 11 novembre 2006.

B Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 8 novembre 2006, publié au Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 212, daté du 20 février 2007.

C Les Associés, dûment représentés comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informés des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de l'article 2 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Les objets de la Société sont les suivants:

L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder, directement ou indirectement, des intérêts et des participations dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger, par tous moyens, et d'administrer, de développer et de gérer ladite détention d'intérêts et de participations.

La Société peut acquérir (par souscription initiale, offre publique, achat, échange ou de toute autre manière) tout ou partie d'actions, parts sociales, participations, certificats de dépôt, emprunts obligataires, obligations, dettes et autres instruments de dette, prêts, valeurs mobilières et autres actifs financiers émis ou garantis par toute personne ou entité ainsi que tout actif de toute nature et les détenir au titre d'investissements, et les vendre, échanger ou céder. La Société peut également, directement ou indirectement, émettre, acquérir ou investir dans des emprunts, des garanties ou tous autres actifs financiers.

La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou céder tout type d'actif par tous moyens.

La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Apparentées) ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle est engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, y compris, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, ou de capital, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions pouvant être considérées comme pertinentes, avec ou sans garantie;

- contracter toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de (ou toutes) ces méthodes, dans les limites autorisées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.»

2 Divers.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 2 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Les objets de la Société sont les suivants:

L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder, directement ou indirectement, des intérêts et des participations dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger, par tous moyens, et d'administrer, de développer et de gérer ladite détention d'intérêts et de participations.

La Société peut acquérir (par souscription initiale, offre publique, achat, échange ou de toute autre manière) tout ou partie d'actions, parts sociales, participations, certificats de dépôt, emprunts obligataires, obligations, dettes et autres instruments de dette, prêts, valeurs mobilières et autres actifs financiers émis ou garantis par toute personne ou entité ainsi que tout actif de toute nature et les détenir au titre d'investissements, et les vendre, échanger ou céder. La Société peut également, directement ou indirectement, émettre, acquérir ou investir dans des emprunts, des garanties ou tous autres actifs financiers.

La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou céder tout type d'actif par tous moyens.

La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Apparentées) ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle est engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, y compris, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, ou de capital, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions pouvant être considérées comme pertinentes, avec ou sans garantie;

- contracter toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de (ou toutes) ces méthodes, dans les limites autorisées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.»

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, L'ASSEMBLEE EST CLOTUREE.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation: EAC/2016/10823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016112521/240.

(160085533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

F-Holding Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 206.200.

— STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twenty-sixth day of April.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Vladimir DOYNIKOV, businessman, residing at 97-124 Vavilova st., 117335 Moscow, Russia,
duly represented by Mr Pierre LENTZ, chartered accountant, residing professionally at 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 5 March 2016.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain here annexed to be registered together with the present deed.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of a limited liability company he decided to incorporate.

Art. 1. A Private Wealth Management Company, in abbreviation “SPF” in the form of a Limited Liability Company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is F-Holding Lux.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of 11 May 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”).

Art. 5. The corporate capital of the company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 1,000 (one thousand) corporate units without nominal value.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two managers. In its relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on first January and ends on thirty-first December of each year.

Art. 16. Every year on thirty-first December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2016.

Subscription and payment

The 1,000 (one thousand) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Vladimir DOYNIKOV, prenamed, represented as stated above.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed as managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1) Mr Vladimir DOYNIKOV, businessman, born on 23 May 1964 in Vladimir, Russia, residing at 97-124 Vavilova st., 117335 Moscow, Russia;

2) Mr Pierre LENTZ, chartered accountant, born on 22 April 1959 in Luxembourg, residing professionally at 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an unlimited period.

Second resolution

The company's registered office is located at 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, first names, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the french version of the foregoing:

L'an deux mille seize, le vingt-six avril.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vladimir DOYNIKOV, homme d'affaires, demeurant au 97- 124, Vavilova st., 117335 Moscou, Russie, ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, expert-comptable, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé donnée en date du 5 mars 2016.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF» sous forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de F-Holding Lux.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les 1.000 (mille) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Vladimir DOYNIKOV, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les Sociétés Commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérant, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1) Monsieur Vladimir DOYNIKOV, homme d'affaires, né le 23 mai 1964 à Vladimir, Russie, demeurant au 97-124, Vavilova st., 117335 Moscou, Russie;

2) Monsieur Pierre LENTZ, expert-comptable, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée illimitée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 mai 2016. GAC/2016/3447. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016112545/214.

(160086541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

bapm S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 206.072.

STATUTS

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BAPM SA, société anonyme de droit suisse, avec siège social à CH-1207 Genève, rue des Pierres du Niton 17, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CHE-140.798.669,

ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17 avenue Guillaume, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 23 avril 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services dans les domaines du business analysis et du project management.

Elle aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «bapm S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| BAPM SA, pré-qualifiée, | |
| cent parts | 100 parts |
| TOTAL: cent parts sociales | 100 parts |

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Gabor FERENCZ, dirigeant de société, demeurant à CH-1162 Saint-Prex, rue Perdtemps 6.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. RIGHESCHI, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14984. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108993/156.

(160081921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.